



Lyon, le 19 juin 2025

INFORMATION

Importation de vis sans tête et de tiges filetées en provenance de la République Populaire de Chine

Suite à notre précédente communication, le règlement d'exécution de la Commission instituant des droits provisoires sur les importations de vis sans tête originaires de la République Populaire de Chine a été publié le 16 juin 2025 au Journal officiel de l'UE. Le règlement d'exécution entre en vigueur le 17 juin 2025.

Des droits spécifiques compris entre 62.3% et 80.7% s'appliquent aux produits suivants :

- Les vis sans tête (norme ISO 4026-4027-4028-4029 DIN 913-914-915-916)
- Les tiges filetées (norme ISO NFE 25136 DIN 975-976)
- Et plus généralement les éléments de fixation en fer ou acier autre que l'acier inoxydable relevant actuellement des codes NC 7318 15 42 et 7318 15 48.

Vous trouverez le règlement d'exécution (UE) 2025/1189 sur le site de la Commission Européenne